

**Sgen-CFDT Midi-Pyrénées**  
**Contact personnels Biatoss**  
**06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50**

**Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à**  
[toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)



**Toute l'équipe du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 !**

**Vous pouvez retrouver en ligne les vœux de Laurent Berger :**  
<https://www.facebook.com/watch/?v=668564570976874>



## **RETOUR D'INSTANCES :**



### **Télétravail en EPLE - Groupe de travail du lundi 10 janvier 2022 :**

Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées était représenté par Sébastien Rouffiac.

Etaient présent pour l'administration :

- M. COUEDIC, SGA DRH
- M. MIRABAIL et M. BALANSA de la DSI

Ce GT était consacré à la mise en place du télétravail dans les EPLE.

Le Rectorat souhaite mettre en place « petit à petit » le télétravail dans les EPLE (au Rectorat actuellement 1 jour de travail est possible, avec accord du N+1, alors que le COVID est là depuis 2 ans...).

M le SGA souhaite définir les postes télétravaillables : il pourrait s'agir des secrétariats de direction et de scolarité et de postes financiers.

Pour les postes de secrétariat les participants ont demandé le déploiement massif de clés OTP, sachant qu'à l'heure actuelle il existe 250 clés soit moins d'une clé par établissement. M le SGA a répondu qu'il appartenait aux agents souhaitant bénéficier d'une clé de se rapprocher des chefs d'établissements seuls habilités à faire des demandes.

Il y a un gros point de blocage pour le télétravail des personnels d'intendance. En effet le logiciel GFC est installé directement sur les postes et le Rectorat refuse de donner un accès à distance via un logiciel type teamviewer pour des raisons de sécurité.

Concernant l'aide financière et matérielle pouvant être allouée aux agents, le Rectorat nous rappelle que les dotations informatiques sont de la compétence des collectivités territoriales et que donc nous devons nous en rapprocher ou utiliser les dotations ou encore les fonds propres.

Une formation est prévue dans le PAF à destination des encadrants qui se souhaitent se former au management en situation de télétravail.

Il a été demandé au SGA la mise en place d'une charte académique relative au télétravail. M le SGA est favorable et indique aux participants que s'ils ont connaissance de chartes similaires dans d'autres académies, il souhaiterait en être informé pour pouvoir s'en inspirer.

Conclusion : un 2ème GT sera organisé avant les vacances de février avec à l'ordre du jour la finalisation d'un projet de charte académique qui devra, entre autres, évoquer les dangers du télétravail et on l'espère des solutions pour travailler sur GFC en distanciel.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'enquête télétravail organisée par notre syndicat. Vos apports sont précieux, n'hésitez pas à faire part de votre expérience et de vos suggestions par mail à [nbielle@sgen.cfdt.fr](mailto:nbielle@sgen.cfdt.fr)



## Comité Technique Académique du 17 janvier 2022 :

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2021 (pour vote)
- Carte des formations (pour vote)
- Préparation de la rentrée 2022 : moyens premiers et second degrés (pour information)
- Carte des options et des enseignements de spécialité (pour information)
- Postes Spécifiques Nationaux (SPEN) (pour information)
- Mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels d'inspection (pour vote)

### Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées - CTA du lundi 17 janvier 2022

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration, chers collègues et camarades,

Nous commençons cette année 2022 par une grève massivement suivie dans l'Education Nationale dont la cause est l'épuisement, la désorganisation et le manque de considération ressenti par tous les personnels de notre Ministère : corps d'inspection, personnels de direction, enseignants, personnels administratifs, personnels médico-sociaux et ce quel que soit le niveau d'enseignement concerné. La méthodologie du comptage statistique des grévistes enseignants ne donne pas une photo sincère de la mobilisation, tout le monde a pu s'en apercevoir du Ministre-même aux médias.

De plus, dans 90 jours, les Françaises et les Français vont être amenés à se prononcer sur quel candidat et quel programme ils choisiront pour les 5 années à venir et la question de l'éducation/système éducatif commence à s'immiscer dans le discours politique. Encore faut-il que ce sujet soit traité avec honnêteté et ambition, sans être pris en otage ni même fantasmé.

L'épidémie, nous le redisons, a mis les nerfs des fonctionnaires que nous sommes à rude épreuve engendrant une importante fatigue. En effet, outre la gestion épuisante au quotidien des classes (recensement des cas-contact, protocole connu la veille pour le lendemain, aération des classes parfois impossible, fermeture d'internats, etc.), le Ministère et le gouvernement n'ont cessé de multiplier des annonces qui ne se sont jamais concrétisées sur le terrain : masques insuffisants pour les personnels, capteurs de CO2 fantômes, 10 autotests en 2 ans... Les risques psycho-sociaux ressentis par la profession sont en passe de dépasser le risque épidémique !

Par ailleurs, la situation épidémique exceptionnelle a permis de faire avancer les droits des agents à télétravailler chez eux mais l'application, dans notre Ministère, traîne et se trouve terriblement contrainte dans les faits. Il nous semble important dans cette démarche de présupposer le professionnalisme et l'engagement des personnels et non pas un détournement de ce temps pour des activités personnelles.

De plus, le débordement de la gestion de la crise sanitaire dans la vie privée des fonctionnaires est réel, surtout dans le premier degré : réactivité demandée au-delà du raisonnable sur les jours de fin de semaine, joignabilité par mail ou téléphone sans cesse accrue en dehors des heures de travail, etc. Les fonctionnaires loyaux (enseignants et administratifs) que nous sommes tiennent à ce que le système ne s'écroule pas et que les établissements restent ouverts pour accueillir les élèves. Quelle reconnaissance autre que des mots "pesés" a été constatée ? Même si certains corps ont pu bénéficier de revalorisation dans le cadre du "Grenelle de l'Education", le sentiment de manque de reconnaissance demeure : le gel global des rémunérations et la non revalorisation de l'indemnitaire pour les enseignants ne sont plus acceptés par les personnels. De manière plus large, comment s'étonner ensuite que nos métiers n'attirent pas plus de jeunes diplômés quand, par exemple, un enseignant débutant avec un Master 2 en poche touche aux environs de 1 400 € nets ou encore certains personnels voient sans cesse leur rémunération talonnée par le Smic. C'est indigne !

Rappelons-nous les mots du Premier Ministre en octobre 2020 : "L'Éducation nationale, c'est notre bien le plus précieux" [...] "L'Éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire". Les faits sont têtus Monsieur le Recteur, et à l'heure actuelle, rien ne prouve que les personnels EN soient "choyés" et nous l'avons tous bien compris !

En vous remerciant pour votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'attachement pour notre service public d'éducation.

*Fabian BERGÈS et Nadine BIELLE, Élus Sgen-CFDT Midi-Pyrénées au CTA.*

## Les votes :

- Carte des formations (pour vote) Vote : FO et FSU contre (6) – Unsa et Sgen-CFDT abstention (4)
- Carte des EDS Vote = FSU et FO contre = 6 , abstention Unsa et Sgen-CFDT = 4
- RIFSEEP corps d'inspection Vote = contre FO (1) – abstention Unsa et FSU (8) – pour Sgen-CFDT (1)

Le prochain CTA est annoncé pour le 10 février 2022 – 14 h.

Pour toute information relative au CTA, vous pouvez joindre vos élus Sgen-CFDT par mail à [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)



## **Revalorisation IFSE des personnels administratifs de cat B et A : Groupe de travail 18 janvier 2022**

Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées était représenté par Nadine Bielle. Ce premier GT sera suivi d'un autre début février. Les mesures seront soumises au vote du CTA prévu le 10 février 2022.

**Contexte :** Dans la continuité d'une part de la revalorisation dont ont bénéficié les personnels de la filière administrative en 2021 dans le cadre du Grenelle de l'éducation et d'autre part du relevé de décision du plan de requalification de la filière administrative, une nouvelle mesure de convergence indemnitaire interministérielle est mise en œuvre au bénéfice des attachés d'administration et des secrétaires administratifs.

## **Les objectifs de cette révision nous ont été présentés :**

- Une revalorisation significative des personnels administratifs des filières B et A, afin de réduire les écarts avec les autres ministères ;
- Un renforcement de l'attractivité du ministère et des métiers afin de favoriser notamment le recrutement des IRA ;
- La consolidation de l'harmonisation au sein des régions académiques ;
- Le maintien de la cohérence des moyennes entre les corps et les groupes de fonction et entre les agents logés et non logés, résultant de la revalorisation mise en œuvre en 2021.

## **Calendrier :**

Il y aura trois étapes successives :

1 - une revalorisation forfaitaire au bénéfice de tous les personnels B et A : Chaque agent bénéficiera d'une revalorisation forfaitaire de son IFSE définie par corps et groupe de fonctions. Le différentiel entre agent logé / et non logé est limité à 15% conformément à la logique mise en œuvre en 2021. Les mesures ont vocation à s'appliquer à tous les personnels administratifs de cat B et A quel que soit leur date d'entrée dans le corps ou dans l'académie. Cette mesure est applicable avec effet rétroactif au 1er janvier 2022. La mise en œuvre est prévue sur paie de mars 2022.

2 - une mise en œuvre d'une convergence indemnitaire entre les académies : Après application de la revalorisation forfaitaire, consolidation du processus de convergence pour les académies dont la moyenne académique de l'IFSE est, pour le corps concerné, tous groupes confondus, inférieure à la valeur cible de : 1 500€ bruts annuels pour le corps des AAE et 6 800€ bruts annuels pour le corps des SAENES.

3 - la mise en œuvre d'ajustements au sein de l'académique : Dans le respect de l'enveloppe globale notifiée, la troisième étape consistera à mettre en œuvre des ajustements de la cartographie permettant de prendre en compte les évolutions des fonctions, de corriger des anomalies de la cartographie et de procéder aux ajustements des situations des agents.

Les mesures 2 et 3 prendront effet rétroactif, pour les personnels concernés, au 1er janvier 2022. Elles seront, dans toute la mesure du possible, mises en œuvre sur paie de mars 2022.

Les BOP 214 et 141 sont concernés et il y aura alignement sur ces deux BOP.

Monsieur le Secrétaire Général nous a indiqué qu'un bilan indemnitaire nous sera fourni pour le prochain CT. La cartographie va nous être envoyée pour réaction et discussion pour le prochain groupe.

Vous pouvez dès à présent faire part de vos questions, remarques, suggestions par mail à [nbielle@sgen.cfdt.fr](mailto:nbielle@sgen.cfdt.fr) et/ou [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)



## Dans l'agenda, sous réserve de modifications :

- jeudi 20 janvier 2022 : GT éga pro femme – homme
- vendredi 28 janvier 2022 : GT modifications LDG Biatss
- jeudi 3 février 2022 : préparation de la rentrée 2022 emplois agence comptables
- lundi 7 février 2022 : préparation de la rentrée 2022 emplois personnels administratifs des services
- jeudi 10 février 2022 : préparation de la rentrée 2022 emplois personnels administratifs des EPLE
- jeudi 10 février 2022 : CTA
- lundi 14 février 2022 : préparation de la rentrée 2022 emplois personnels ITRF des EPLE.

## Dans l'actualité :

### Adjoints gestionnaires :

Le projet de loi 3DS, qui installe une autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoints.es gestionnaires, continue dans sa rédaction actuelle, par son article 41, de menacer le bon fonctionnement des EPLE et la cohésion des équipes de direction.

Pour lire l'article sur le site de la Fédération, Ctrl + clic : <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/projet-de-loi-3ds-en-janvier-2022-laction-continue/>

### Après la grève du 13 janvier : maintenir la pression pour le respect de l'éducation et la reconnaissance des personnels.

Pour lire le Communiqué de presse du 16 janvier 2022, Ctrl + clic : [https://www.sgen-cfdt.fr/actu/apres-la-greve-du-13-janvier-maintenir-la-pression-pour-le-respect-de-leducation-et-la-reconnaissance-des-personnels/?fbclid=IwAR3wsyQTgmE4f\\_j5CL3Dfw0dugu\\_zkuR28MmnStc-n-VSGYKtK1MUM\\_nBw](https://www.sgen-cfdt.fr/actu/apres-la-greve-du-13-janvier-maintenir-la-pression-pour-le-respect-de-leducation-et-la-reconnaissance-des-personnels/?fbclid=IwAR3wsyQTgmE4f_j5CL3Dfw0dugu_zkuR28MmnStc-n-VSGYKtK1MUM_nBw)



## FONCTIONS PUBLIQUES *Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur les liens en bleu*

[Reclassement des fonctionnaires de catégories C au 1er janvier 2022](#)

[État : quand vais-je recevoir ma paie ou ma pension mensuelle en 2022 ?](#)

[Le traitement indiciaire](#)

[L'indemnité de résidence](#)



### Le 6 janvier est sorti en librairie le guide juridique de la CFDT Cadres sur l'intelligence artificielle au Travail.

Ce guide syndical, enrichi par le témoignage d'experts, de militants, de chercheurs et de responsables d'organisations est le premier dans son genre et se veut un outil à disposition des travailleurs et des citoyens pour comprendre les enjeux multiples les risques et les opportunités que l'IA comporte.

En savoir plus, Ctrl + Clic [ICI](#)



RESTITUTION EN LIVE DE L'ENQUÊTE FOCUS JEUNES FEMMES

"Améliorer la situation des jeunes femmes : impacts de la crise sanitaire"

LUNDI 17 JANVIER 2022 à 17h30



Rendez-vous sur [CFDT.FR](https://www.cfdt.fr)  
[f/la.cfdt](https://www.facebook.com/cfdt)

### [REPLAY] Enquête Focus jeunes femmes : présentation des résultats

La CFDT a lancé du 18 octobre au 28 novembre 2021, une nouvelle enquête centrée sur la situation des jeunes femmes (cis, trans) de 16 à 30 ans pour mieux appréhender leurs conditions à la sortie de la crise sanitaire. Les résultats ont été présentés en direct le lundi 17 janvier 2022 à 17h30 sur CFDT.fr et sur notre page Facebook. Retrouvez le replay de cette restitution, et tous les chiffres sur le site de la CFDT, Ctrl + Clic [ICI](#)



# LA CFDT DANS L'ÉDUCATION



Cette année, j'adhère !



Adhérer en ligne – Contact local : [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion .... : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](#)

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

**RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.**



Positions nationales du Sgen – CFDT :  
[www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr) -  
Contact local : [sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr)  
Tél : 06 20 89 63 69

## A quoi ça sert de se syndiquer ?

**Etre syndiqué**, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

**Etre syndiqué au Sgen**, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

**Etre syndiqué au Sgen- CFDT**, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

## A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.

